p. 267

BIÈVRE (S.-&-O.) T TÉL. 46
PARIS, 1, RUE CARDINAL MERCIER, IXe

2 février 1932

Cher Monsieur

En étudiant ces temps ci, les prestations d'hommage au roi de France, j'ai constaté qu'en 1457, Charles VII avait apporté une modification temporaire, devenue définitive en 1460. Jusqu'alors l'hommage est toujours rendu personnellement; en cas d'empêchement, par suite de vieillesse ou de maladie, le vassal peut le rendre par un procureur spécial, ou bien encore, le roi, en voyage, délègue un fonctionnaire (tel le prévost de Paris ou son lieutenant) pour le recevoir. Mais en 1457 le roi, eu égard aux réclamations des vassaux jugeant que souvent les dépenses du voyage pour aller trouver le roi en déplacement dans des parties éloignées du royaume, dépassaient le revenu annuel du fief, décida que les hommages ~~pour~~ seraient, lui absent, rendus pour les fiefs d'un revenu de 50 l. t. et moins, aux baillis et sénéchaux dans les limites de leurs circonscriptions; pour les fiefs de 50 à 100 l. de revenu, aux lieutenants généraux sur le fait de la guerre ou à leur défaut au bureau de la Chambre des Comptes, soit au président soit au plus ancien conseiller. En 1460, cette ordonnance valable pour trois ans était caduque; les baillis et sénéchaux ainsi que les gens des comptes n'osaient plus recevoir les hommages; les vassaux étaient également fort gênés craignant d'être en faute; aussi le

ai rendu-il par une ordonnance du 3 novembre cette première ordonnance de 1457 définitive. Le premier de ces textes se trouve dans Rondonneau, le second au t. XIV des Ordonnances. Je n'ai trouvé aucun renseignement sur cette modification de l'hommage ni dans Guyot, ni dans Brussel, ni dans Viollet. Je m'adresse à vous qui pouvez seul me tirer d'embarras.

J'ai été très heureux de lire votre lettre de candidature aux Antiquaires, et j'aurai le plaisir au début de mars de proclamer votre élection.

Veuillez agréer, cher Monsieur, avec mes remerciements, l'expression de mes sentiments les plus dévoués

Lécrivain

S/ l'affranchissement des serfs de Wissous, auquel fut mêlé le légat du pape, probablt pr concilier l'évêqu et son chapitre

v. Reg. d'Innocent IV (13 nov. 1247), no 3445 cité par E. Berger, Saint Louis et Innocent IV, p. 300, n. 1

7 Janvier 1935

p. 146

Affranchissements individuels

mars 1261. — Ch. de St. Martin des Champs, n°. 1173
acte dressé par l'Official

en récompense des services longtemps rendus au couvent par leur père, homme de corps, les moines affranchissent ses trois filles

et l'une d'elles donne une maison aux moines "in recompensationem manumissionis predicte"

20 Janv. 1927

p. 151, n. 3

Enfants naturels

Léon Mirot – Études lucquoises (1930), p. 72

Augustin Isbarre, gros marchand lucquois a un fils naturel Jean, né vers 1414, qui fut émancipé et obtint le gouvt. de sa personne et de ses biens le 12 février 1427

véritable cons. de famille

texte publié en note 7 d'ap. Clairambault, vol. 763, p. 126

"Au tesmoignag. de Barthelemy Martin, François Poney, Gérard Isbarre, oncle, Martin Martin, François Martin, amis et affins de Jehan Ysbarre, fils naturel de feu Augustin Ysbarre, âgé de 23 ans, audit Jean a esté donné le gouvt. de sa personne et biens"

[on pourrait peut-être retrouver ce texte dans Y 5229, 1427-1428, malgré l'état matériel déplorable]

24 févr. 1932

adoption

p. 151

Ernest Coyecque. – A travers les minutiers parisiens, extr. de "Bibliothèque d'humanisme et renaissance" s.d. 1941 ou 1942

p. 9 6 décembre 1551. – Une veuve donne à une bourgeoise de Paris son fils Pierre âgé de 3 ans ou environ "comme son fils adoptif".

La bourgeoise lui fournira ses nécessités, lui apprendra sa "créance" et un métier ou état pr gagner sa vie

Elle constitue l'enfant son héritier

La mère s'engage à ne pas reprendre l'enfant ni cette année ni après

2 juillet 1943

C. P.

f. 152

Puissance paternelle

Charte privée

12 janvier 1348, X^{1A} 12, f° 26 Furgeot n° 1886

Mandement au prévôt de Paris de permettre à Raoul, dit Le Bernier et à sa femme, bourgeois de Paris, de tenir leur fille Geneviève enfermée dans leur maison pr refréner sa volonté désordonnée et l'empêcher de devenir un sujet de ~~désa~~ scandale et de blâme pour ses parents et ~~ses~~ amis; mais le prévôt devra auparavant s'assurer que les parents ont bien dit la vérité.

15 juin 1922

Poitou

Puissance paternelle, P. 152
droit de correction

Paul Guérin, Doc. conc. le Poitou, t. VI, n° 754 (Arch. hist. Poitou, t. XXI, p. 44-47

Juin 1391 Un pauvre laboureur du Poitou chargé de 3 petits enfants, avait une fille de 13 ans difficile à gouverner. Il s'efforça de la corriger

"par enseignemens de parole et par bature de petites vergetes et les autres foiz en la faisant tenir enclose en son hostel."

Pour punir une nelle fugue, il crut devoir l'enfermer une nuit dans un vieux tonneau vide où elle mourut étouffée

Le père craignant rigueur de justice a quitté le pays, il demande et obtient une lettre de rémission.

6.2.29

Cout. de Paris

Franc alleu noble près de Paris

p. 223

Edouard Leroux. – Le bailliage du Palais, th. Chartes 1944

p. 160-161 Le fief des Tombes et Poteries situé aux confins du Fg. St Jacques à Paris et comprenant 15 maisons, 99 quartiers de vignes et la maison seigneuriale avec droit de justice et censive

était un franc-alleu

mais soumis à la justice du Châtelet

Après avoir appartenu au XVe s. à la famille parlementaire des Luillier, il passa au XVIe au Prést de St André.

24 février 1944

C. de Paris

p113

Procès-verbal de la rédaction de 1580

donné à la Bibl. royale en 1785 par D'Aguesseau :
L. Delisle, Cab. des Mss., I, p. 551

Jugon 8 avril 1933

p. 135

Reconnaissance sans serment

27 Juill. 1260. — Ch. de St Martin des Champs, no 1167

Guibourg du Four, des Fossés, épouse de Jean Foulon

"recognovit se esse feminam ecclesie S. M. de C. Parisiens de suo corpore."

témoins ....

20 Janv. 1927

Cour de Paris, p. 142

La charte d'affranchissement de Champvans-les-Gray (Franche-Comté) de 1450

publiée par Finot, Mainmorte dans le bailliage d'Amont, 1881, broch. en ma poss., p. 119

stipule que si les habitants dudit lieu qui sont affranchis le quittaient, ils redeviendraient de mainmorte

✓ seuls les habitants du lieu pourront succéder entre eux

8 févr. 1935

p. 99

Grand Coutumier de d'Ableiges

a été cité et utilisé en Anjou au XVe s. sous les noms de Livre du Parlement et de Livre de Paris, [interlinear: ou de]

Beautemps-Beaupré, Cout. d'Anjou, III, p. 75-76, IV, p. 131-135

Sur l'influence du Gr. Cout. en Anjou, ibidem, III, p. 75 et IV, p. 5 et s. (étude d'un ms. de la Vaticane, de provenance angevine qui a pillé le Gr. Cout.

16.XII.26

f. 110

à suivre

Cour. de Paris, II, 342, 7

Je cite d'ap. Bordeau, II, 322-323
les Mémoires de P. Pithou où il parle de
la rédaction de la Cour. de Paris

existent-ils encore ?

15 oct. 29

15 Mars 1909

p. 312
n. 4

Baiser l'huis

exemples pour le bailliage d'Etampes dans Dupieux, Les institutions royales à Etampes p. 103 et 104, n. 1

7. XII. 31

foi et hommage

p 312

baiser la cliquette

E. Coyecque. — A travers les minutiers parisiens, extr. de "Bibliothèque d'humanisme et Renaissance s.d., (vers 1941 ou 1942)

n° 52, 1551 probablt. ... Le Cointe vassal de Loys de Billy, sgr de Mauregard, appelle trois fois son sgr à haute voix — personne ne se présentant, à genoux, son épée "désaincte" et nue-tête, le vassal a déclaré qu'il faisait hommage pour les 2 pièces de terre

"et en signe de ce a led. Lecointe baisé la cliquette de la porte dudit hôtel offrant ..."

3 juillet 1943

P. 312

Hommage rendu pour la conservation des droits des créanciers

Léon Mirot. — Inv. des hommages rendus au roi pour le bailliage de Sens du XIVe au XVIIIe siècle, d'après les Registres de la Ch. des Comptes

Paris. 1943 (en ma poss.)

n° 263, 28 août 1685. Claude de Forcadel, écuyer — commissaire gén. des saisies réelles établi au gouvt. du château de Joigni, saisi sur Pomponne de Vienne et le Cte. de Charlus, fait hommage au roi pour la conservation des droits des créanciers après avoir vainement sommé les débiteurs de le faire

autre ex. par le même n° 269, 30 janv. 1674

26 janv. 1944

f. 421

Complant avec retour intégral
au propriétaire

Nov. 1251. — Chartes de St. Martin des Champs, no. 1094 (extrait)

Pierre de Villeneuve le Roi reconnait devant l'official de la cour de Paris qu'il a, avec Nicolas Arrode, bourgeois de Paris, les arrangements suivants

Nicolas lui a remis un arpent de terre "plantandam et redigendam in vineam" dans les 4 ans

"fideliter excoler de omnibus faccionibus in ipsius sumptibus" sauf les échalas que Nicolas devra lui fournir

Nicolas aura la moitié de ts les fruits

"elapsis vero dictis iv annis" la terre reviendra à Nicolas

3 personnes se constituent pléges pr l'accomplisst. de la convention

avril 1266. — Ibidem, no. 1208, autre combinaison plus explicite pour 7 ans, avec avance de fonds au laboureur

12 fevr. 1342. Furgeot, no. 3950, procès au sujet de vignes tenues à moitié; même affaire no. 4581

19 janv. 1927

p. 372

Mars 1249. — Ch. de St. Martin des Champs, n° 1074

Me Hugues de Chevreuse, chanoine de Paris, reconnait devant l'official qu'il possède un arpent de vigne dans la plaine de Clamart

"in censiva et dominio Prioris Sti Martini de Campis in vilenagio et absque ^manu mortua —
vigne qu'il a acheté d'un prêtre

et il promet de payer le cens au terme accoutumé

le fait qu'un prêtre est possesseur d'une censive conduit à penser qu'il la tient en mainmorte, pour son bénéfice. D'où nécessité de préciser

+ Noël Valois, Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris (1880) Pièces justif. n° XCVI : 30 sept. 1245 Guillaume fait savoir que le curé de Sèvres a reconnu tenir en laïque les vignes relevant de l'abbaye de St. Denis (d'ap. le Cart. de St. Denis, Bib. nat, ms. lat 5415, p. 492)
[15.1.35]

19 janv. 1927

Four banal

2 oct. 1266. — Ch. de St Martin des Champs n° 1209

La communauté de la ville de Gagny plaide contre le prieur de Gournay qui veut l'obliger à cuire à son four

arrangement provisoire pr arrêter les prises

Jeu de fief

p. 339

R. Debuisson, Cout. de Reims, p. 189

cite Buridan qui raconte qu'un praticien se plaignait de la trop g^de facilité donnée au — dans la Cout. de Reims, et disait

" permettre ainsi au vassal de se jouer entièrement de son fief, c'est s'en jouer, comme le chat de la souris, qui la mange par après "

24. XI. 30

E. P.

H. Omont. – Le livre "ou cartulaire" de la nation de Normandie de l'Université de Paris. 1918. 8°. 108 p. pl.
Rouen Lainé –

Nat. 8° R. 28705

7.1.20

Cour. de Paris

A. Terroine. – Études sur la bourgeoisie parisienne : Gandoufle d'Arcelles et les compagnies placentines à Paris (fin XIIIe siècle)

Ann. Hist. Soc., 1945, VII, p. 54-71
et VIII, p. 53-74

Jugon, 23. VII. 48

Bour. de Paris

Melle Concasty. – Le bourg St Marcel à Paris, des origines au XVIe s

Th. Ec. Chartes, 1937 – Positions

22. VII. 37

Bout-de Paris Censive

Demolins. étude s/ la Censive des Bernardins depuis le XIIe s.

Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris, 1935, 63e Année

(M. Mirot, Comité des Trav. hist.)

Lotissement partiel des jardins du Collège des Bernards au XVIIe s.
constructions d'hôtels en bordure des jardins

4 janv. 1936

Couronne de Paris

le 14 mai 1949, Melle Lehoux a soutenu une thèse à la Sorbonne sur

"Le bourg de St Germain-des-Prés, des origines à la fin de la guerre de cent ans"

Rev. hist., janv.-mars 1950, p. 187

Jugon 25 juillet 1950

Germaine Lebel. – Catalogue des actes de l'abbaye de St. Denis, ~~étendue spécialement~~ relatifs à la province ecclés. de Sens de 1151 à 1346 ....

Paris, 1935, 8°. XXI-471 p.

4 oct. 39

Cout. de Paris

Val de Galie

Madeleine Baltus. — Toponymie du Pays de Cruye et du Val de Galie (Introduction)

Paris, 8°. 1937 (?) 106 p. cartes

sorti de l'enseignt. de M. Dauzat

26 sept. 39

Rhein (A). — *La Seigneurie de Montfort-en-Iveline, depuis son origine jusqu'à son union au duché de Bretagne* (x^{e}-xive *siècles*), Versailles, impr. Aubert, 1910, in-8°, 364 p.

Le volume de M. Rhein sur la seigneurie de Montfort en Iveline, aujourd'hui Montfort-l'Amaury, nous semble être bien conçu, étayé sur de méthodiques recherches et exécuté soigneusement. Mais nous nous abstiendrons de le juger avec plus de précisions, car il relève dans son ensemble d'une série de disciplines qui sont étrangères à cette revue. Nous nous contenterons donc d'en indiquer brièvement le contenu, puis d'y relever tout ce qui peut être de quelque signification pour l'historien du droit français.

La première partie (p. 25-92) est consacrée à l'histoire même de la seigneurie, principalement au point de vue de ses rapports avec les seigneuries voisines et avec la royauté, exposés règne par règne. C'est un long défilé de guerres, d'expéditions lointaines, de négociations, d'annexions et de partages qui n'est pas dénué d'intérêt pour l'histoire de nos institutions, verrons-nous.

La deuxième partie donne la géographie du comté de Montfort (p. 92-98) et quelques renseignements sur son administration intérieure (p. 98-100); sur les devoirs féodaux auxquels étaient astreints les seigneurs de Montfort : hommage, service militaire et service de cour (p. 100-104); sur les droits féodaux dont ils jouissaient : suzeraineté, service militaire, justice (p. 104-110); enfin sur leurs revenus seigneuriaux et domaniaux (p. 110-123).

La troisième partie contient un catalogue des actes des seigneurs de Montfort réunissant 285 articles (p. 124-246), une étude diplomatique de ceux-ci (p. 346-293) et un tableau des renseignements fournis par ces chartes sur les termes de paiement, les monnaies, les mesures et la valeur des terres (p. 293-296). — Enfin, soixante-dix pièces justificatives terminent le volume (p. 297-360).

Malgré les apparences, c'est la première partie, celle qui traite de l'histoire externe de la seigneurie, qui nous paraît la plus capable d'intéresser les historiens du droit. Nous y voyons en effet, dans un assez grand détail, fonctionner le droit féodal en matière de successions et de droit matrimonial. Et les renseignements d'ordre concret qui nous sont ainsi révélés ne manquent pas d'un certain prix, car ils se rapportent à l'Ile-de-France et à une époque où la future coutume de Paris se forme et se développe sur un territoire assez vaste, où ne se dessinaient pas encore, croit-on généralement, les futures coutumes d'Etampes, de Montfort, etc., qui réduisirent la coutume de France à n'être plus que la coutume de la Prevôté et Vicomté de Paris, au xvie siècle. Leur prix est même singulièrement augmenté par le fait qu'ils peuvent nous aider à reconstituer sur quelques points les *Consuetudines Francie* dont il est question dans nombre d'arrêts du Parlement, aux *Olim*, et dans d'autres textes du xive siècle, et qui sont perdues, si toutefois elles ont jamais été écrites par quelque praticien. Presque tous ces renseignements sont relatifs au partage entre frères à la succession de la femme aux fiefs et à la dotation des filles en fiefs. Le plus curieux nous paraît, en matière d'aînesse, concerner le mode de tenure des cadets. On sait que l'établissement de Philippe-Auguste avait érigé en principe, au moins pour les terres du domaine royal, que les cadets tiendraient directement du seigneur du fief partagé entre frères la portion de ce fief qu'ils recevaient en héritage, au lieu de la tenir de leur aîné, à hommage, comme en Beauvaisis (1), ou en parage, sans hommage, comme en Normandie (2). Or, en 1314, Yolande, dame de Montfort, prétendit prêter hommage pour la totalité du fief de Montfort, au nouveau roi Louis X, même pour la partie échue en héritage à sa sœur cadette Jeanne, devenue comtesse de Roucy. Celle-ci prétendant tenir directement du roi, conformément à la *Consuetudo Francie*, et les gens du roi soutenant de leur côté le même point de vue, le différend fut porté devant le roi lui-même. Le roi après délibération du conseil et s'appuyant sur la coutume de Montfort, donna raison à Yolande et reçut celle-ci à hommage pour la totalité du comté, en avril 1315 (p. 90). On peut seulement regretter que l'imprécision des termes dont se sert M. Rhein ne permette pas de dégager pour laquelle des deux institutions : le parage normand, sans hommage à l'aîné, ou le parage de Beauvaisis avec hommage à l'aîné, la coutume de Montfort avait dès lors le plus d'affinité. Il nous a fallu vérifier le registre même du Trésor des Chartes où est mentionnée la décision du roi pour nous asssurer que c'est le système décrit par Beaumanoir que suivait la coutume de Montfort au xive siècle. L'intérêt très réel de ce texte nous incite d'ailleurs à le porter à la connaissance des lecteurs de cette revue. Le voici (3) :

. . . .

(1) Beaumanoir (éd. Salmon), n° 464, t. I, p. 223.

(2) R. Génestal, *Le Parage normand*, p. 41 et ss. (*Bibliothèque d'histoire du droit normand*, 1911, IIe série, t. I, fasc. 2).

(3) *Archives Nationales*, JJ 52, n° 35, f° 18 v°.

« Loys, par la grace de Dieu rois de France et de Navarre, « nous faisons cogneue chose à touz presenz et à venir que, « comme nostre amée et féal Yolant, duchesse de Bretaigne « et contesse de Montfort, nous requeist que nous de la contée « de Montfort et de toutes et chascune appartenances d'icelle « contée la voussissions recevoir en nostre foy et homage en « la manière que nostre très cher seigneur et père, dont « Dieux ait l'ame, l'en avoit receue, et proposoit plusieurs « raisons par les queles elle disoit que nous devions faire sa « requeste; et nos gens pour nous proposassent et alligassent « contre ladite Yolant que sa requeste ne devions faire, ni li « recevoir en nostre devant dit homage, et especialement « pour la porcion que Jehanne, contesse de Roucy, suer de « la dite Yolant, puisnée, tenoit pour cause de la succession « sa mère, jadis contesse de Monffort, mesmement pour ce « que la dite Jehanne, contesse de Roucy, pour la porcion « devant dite devoit venir en nostre homage sanz moyen et « non pas en l'omage de la dite Yolant, sa suer ainsnée, « comme, par la coustume de France, la dite Yolant comme « ainsnée ne puit garantir à sa dite suer puisnée la « porcion devant dite ne le fie et homage d'icele porcion « à lui retenir; et la dite Yolant par moult de raisons pro- « posast que nous li devions faire sa requeste, mesmement « pour ce que elle disoit que elle, comme ainsnée suer, par « lui et par ses hoirs perpetuelment ou par ceux qui de lui « ou de ses hoirs auroient cause, pooit, à sa dite suer « puisnée et à ses hoirs ou à celui ou à ceux qui de lui ou « d'eux auroient cause, garantir la porcion dessus dite et le « fie et l'omage d'icele portion retenir, quar, par la coustume « de la contée de Monffort dessus dite notoirement usée, soit « en touz marles, ou en marles et femeles, ou à femeles « seulement, li ainsnéz, ou l'ainsnée où il n'a que femeles, « garantissent à leur puisnéz la partie ou porcion que les « puisnéz emportent, mesmement des choses qui descendent « en droite ligne, si comme il est ou cas present, de la dite « Yolant et de sa dite suer. Nous à la parfin, eue sus ce « deliberacion par nostre grant consail, recevons et avons « receu la requeste à la dite Yolant et l'avons mise en nostre « foi et homage de la dite contée de Montfort et de toutes et « chascune appartenances d'icele, et volons que elle, par lui « et par ses hoirs perpetuelment ou par celui ou ceux qui de « lui ou de ces hoirs arreiont cause ou cas présent et en « samblables qui porroient avenir à ses hoirs ou à celui ou « ceux qui de lui ou de ses hoirs auront cause en la dite « conté de Monffort, comme ainsnée puit ou puissent le fié « et homage de sa dite suer retenir et garantir à sa suer « dessus dite comme à puisnée sa dite porcion, par « lui et par ses hoirs ou par celui ou ceux qui de lui ou « d'eux auroient cause, et aussi en touz autres cas sam- « blables; et ne pourrons, nous ne noz successeurs mettre « empeschement que ou chief de la dite contée de Monf- « fort li ainsnéz ou l'ainsnée, au cas où il n'auroit que « femelles, ne garantissent leur puisnéz, un ou plusieurs, de « tele partie ou porcion comme les puisnéz emporteroient, « mesmement des choses qui descendroient en droite ligne. Et « pour ce que ce soit chose ferme et estable à touz jours, « nous avons fait mettre à ces présentes lettres le scel dou- « quel nous usions, vivant nostre très cher seigneur et père « dessus dit, sauf en autres choses nostre droit et en toutes « l'autrui. Donné au bois de Vincennes, l'an de grâce mil ccc « et quinze ou mois d'avril.

{ *Per vos* / *Perellis* } *duplicata* : — *Collatio sit* (1). »

L'apparition, dans ce texte, d'une coutume spéciale au comté de Montfort et différente de la *Consuetudo Francie* est digne d'attirer l'attention des futurs historiens de la coutume de Paris, nous semble-t-il. On remarquera même que dans cette coutume le parage peut porter sur une baronnie, ce que la coutume de Normandie n'admettait pas (2).

Ernest Pérrot.

(1) L'arrêt rapporté dans ces lettres royaux n'est point mentionné aux *Olim*. On n'y trouve, touchant ce procès, qu'une sentenee sur un incident, rendue le 9 février 1314. V. Boutaric, *Actes du Parlement*, t. II, n° 4374; et *Olim*, éd. Beugnot, t. II, p. 617, n° 6.

(2) R. Génestal, *op. cit.*, p. 31.

82 **DUMAS (Alexandre).** Le célèbre romancier. Lettre autographe signée. *Paris*, 31 octobre 1855, 1 p. in-16. 40 fr.

« Je déclare avoir un chien de garde nommé « *Psitchard* », écossais, mutilé, n'ayant plus que trois pattes, et deux chiens Braque, appelés l'un Catalina, l'autre Flore. »
On y joint un portrait en lithographie d'Alexandre Dumas vers 1825.

83 **DUMESNIL (René).** Supplément aux Ridicules du temps de J. Barbey d'Aurevilly. *Paris, Ed. du Trianon*, 1929, in-16, br. 30 fr.

Edition originale. Exemplaire sur papier de Rives. Portraits de *Barbey d'Aurevilly et de Dumesnil* et deux planches gravés sur cuivre. Ornements gravés sur bois par *Pierre Dubreuil.* N°9 de la collect. : « Les Suppléments ».

84 **DUMOURIEZ (Général).** Mémoires du Général Dumouriez écrits par lui-même. *Hambourg et Leipzig*, 1794, 2 vol. in-8, brochés, couvertures muettes. 40 fr.

Très intéressants mémoires sur lès guerres de la République.

85 **DURRIEU (Comte).** Le Terrier de Marcoussis ou la Vie dans ses domaines ruraux d'un grand seigneur français à la fin du xve siècle. *Paris, Lefrançois*, 1926, in-4 en feuilles dans un portefeuille de l'éditeur. 250 fr.

Luxueuse publication faite par les soins de la Société des Bibliophiles François, tirée en tout à 245 exempl., un des 209 sur beau papier vergé. Illustré de 24 planches hors-texte en photogravure, reproduisant les miniatures du manuscrit qui sont toutes consacrées à la vie d'un grand seigneur à la fin du XVe siècle.
Exemplaire auquel on a ajouté la planche supplémentaire 19 bis, qui n'a été tirée qu'en 1929.
Epuisé et recherché.

86 **EGYPTE — CAPART (Jean).** Memphis à l'ombre des Pyramides, par Jean Capart, directeur de la Fondation Egyptologique Reine Elisabeth, avec la collaboration de *Marcelle Werbrouck. Bruxelles, Vromant*, 1930, in-4, br., couvert., papier fort. 215 fr.

Très importante étude illustrée de près de 400 documents photographiques.

87 **EQUITATION — BAUCHER.** Passe-temps équestres suivis de notes explicatives. *Paris, chez l'Auteur*, 1840, in-8, demi-veau brun, dos sans nerfs, orné en long. 100 fr.

Amusant frontispice gravé sur bois. — L'ouvrage est terminé par « Musique du Travail de partisan par *Paul Cuzent* », *16 pages de musique notée. Rare.*

88 **EQUITATION — LA GUÉRINIÈRE (François Robichon de).** Ecole de Cavalerie; contenant la connaissance, l'instruction et la conservation du cheval. *A Paris, par la Compagnie*, 1754, 2 vol. petit in-8, veau marbré, dos à nerfs orné, tranches rouges (*Rel. d'époque*). 150 fr.

Illustré, par Parrocel, d'un frontispice et de 32 planches hors texte gravées, dont quelques-unes se dépliant. Mouillures atteignant la préface du tome I. Rel. frottée.

89 **ESTAT DES PLACES,** et deniers ordonnez par sa Majesté à Nantes les 12, 14, 17 et 18 mai 1598, pour seurté et d'ostage à ceux de la Religion. *Montpellier, Gillet*, 1600, plaquette in-18 de 14 pp. brochée, couv. muette. 20 fr.

Curieuse brochure très rare.

90 **FARRÈRE (Claude).** La Bataille. Illustrations d'après les dessins de Ch. Pourriol. *Paris, Fayard*, « *Les Inédits de Modern-Bibliothèque* », s. d. (1909), in-8, br., couvert. illustr. 100 fr.

EDITION ORIGINALE. Recherché (petite déchirure à la marge intérieure d'un cahier).

91 **FIGUIER (Louis).** L'Alchimie et les Alchimistes. Essai historique et critique sur la philosophie hermétique. *Paris, Hachette*, 1856, in-12, demi-bas. brune, dos orné. 30 fr.

92 **FLEURET (Fernand).** Supplément au spectateur nocturne de Restif de La Bretonne. *Paris, Ed. du Trianon*, 1928, in-16, br. 60 fr.

Edition originale. Exempl. sur papier de Rives. Portrait de *Restif* et de *Fleuret*, et deux planches gravés par *Laboureur.* N° 6 de la coll. « Les Suppléments. »

93 **FRAGONARD (H.) — GRAPPE (Georges).** H. Fragonard, peintre de l'amour au XVIIIe siècle. *Paris, Piazza, s. d.* (1913), 2 volumes in-8 brochés, couv. 400 fr.

La plus importante et la plus savante étude sur Fragonard, ornée de 100 *reproductions* des œuvres du maître dont de nombreuses en hors texte en couleurs. *Rare et très recherché.* (Très bel ex.).

94 [**FRANKLIN**]. La maison de Franklin et la rue verte du Faubourg Saint-Honoré, par M. L. de La Vallée-Poussin. *Montdidier, Bellin*, 1911, plaq. in-8 brochée. Portraits et fac-similés. 20 fr.

Envoi d'auteur. Rare.

95 **FUNCK-BRENTANO.** Autour des Gobelins. Bois gravés par Andrey Prévost. *Paris, Cercle des Gobelins et des Beaux-Arts*, in-4, br., sous couvert. repliée. 300 fr.

Edition de luxe tirée à 375 *exemplaires, celui-ci est un des 20 sur papier d'Arches à la forme.* Elle est agréablement illustrée de 31 bois de Andrey Prévost, dont 7 hors texte.

96 **FUNCK-BRENTANO (Frantz).** L'Affaire du collier. D'après de nouveaux documents, recueillis en partie par A. Bégis. *Paris, Hachette*, 1901, in-12, broché, couv. 12 fr.

Edition originale ornée de 12 planches hors-texte. Dos cassé.

97 **GAUTIER (Judith).** Le Collier des Jours. Le Second Rang du Collier. Souvenirs littéraires. *Paris, Juven, s. d.*, 1911, fort in-12, br. 40 fr.

Exemplaire de M. *Paul Souday* contenant 2 feuillets in-12 couverts de notes concernant le « *Dragon Impérial* », 2 feuillets in-16 concernant le « *Collier des Jours* ». 1 feuillet in-16 concernant « *Sœur du Soleil* », un feuillet in-16 concernant le « *Journal des Goncourt* ». Le critique avait joint également au volume un long article de *Jules Vallès* sur *Charles Baudelaire*. Passages soulignés au crayon.

98 **GAUTIER (Th.).** Mademoiselle de Maupin. Nouv. édit. revue et corrigée. *Paris, Charpentier*, 1857, in-12, demi-chag. vert, dos à nerfs orné de fleurons. 35 fr.

Bel exemplaire.

99 **GEOFFRIN (Madame).** Eloges de Madame Geoffrin, contemporaine de Madame Du Deffand, par MM. Morellet, Thomas et d'Alembert, suivis de lettres de Madame Geoffrin et à Madame Geoffrin et d'un essai sur la conversation par M. Morellet. *Paris, Nicolle*, 1812, demi-bas., dos orné (Rel. frottée). 35 fr.

100 **GEORGE III.** The History of the reign of George the Third from his accession, in 1760, till the present time; with an introduction exhibiting the state of the chief european nations at the period of his accession; by the author of the system or geography lately published at Glasgow. *Edinburgh, Pillans and Sons*, 1810, 4 vol. in-8, demi-veau brun foncé, dos plats à nerfs ornés de filets et fleurons à froid (Reliure de l'époque) (Une charnière lég. fendue en bas). 200 fr.

Orné de 22 portraits de *George III, Cap. Cook, James Fox, B. Franklin, W. Pitt, Washington, Mungo Park, Bonaparte, Wellington*, etc., etc., 8 grandes cartes se dépliant, et 2 planches de pavillons et de monnaies. *Bel exemplaire.*

101 **GILPIN (William).** Voyage pittoresque en Angleterre, traduit de l'anglais par Guédon de Berchère. *Paris, Dufour*, an V, 2 vol. in-8, demi-bas. fauve, dos sans nerfs (Rel. époque légèrement frottée). 100 fr.

Cet intéressant voyage est orné de 30 planches à la manière anglaise, représentant l[e] plus beaux sites et les Monuments anciens et modernes. (Mouillures).

102 **GOBINEAU (Comte De).** Les Pléiades. *Stockholm, Müller, et Paris, Pl[on]*, 1874, in-12, demi-chagr. noir avec coins, janséniste, tête dorée, non rogn[é] (Huser). 150 fr.

EDITION ORIGINALE. *Rare.* (Petit cachet sur le faux-titre).

sujet des incendies, 1831. — Notice historique sur la commune d'Alfortville. — Plan, carte, etc. Ensemble 9 pièces. 12 fr.

ILE-DE-FRANCE

4544 **LEFÈVRE** (L.-E.). Œuvres d'art diverses disparues ou existantes dans les églises d'Étampes et principalement dans l'église Notre-Dame. *Paris*, 1912, gr. in-8, br., 114 pp. 15 fr.

4545 **LEGRAND** (Maxime). Etampes pittoresque. Guide du promeneur dans la ville et l'arrondissement. *Etampes*, 1902-1907, 2 tomes en 3 vol. in-8, br. 100 fr.

Ouvrage illustré de nombreuses gravures dans le texte et hors texte par R. Ravault.

Un des 30 exemplaires sur japon.

La Louette, Petite Beauce, La Chalouette, Beauce chartraine, la Juive et ses affluents, la Vallée de Juive en aval, la Vallée de Juive en amont.

4546 **LE ROI** (J.-A.). Histoire de Versailles, de ses rues, places et avenues, depuis l'origine de cette ville jusqu'à nos jours. *Versailles*, 1868, 2 vol. in-8, br., couv. imp. 90 fr.

Deuxième édition de ce copieux ouvrage, illustré de 7 pl. en héliogravure hors texte, et de 3 plans dépliants. Une table des noms de personnes citées termine l'ouvrage.

4547 **MAILLARD** (J.). Les Yvelines. Histoire de Rambouillet, de son château et des lieux remarquables de sa forêt : Montfort-l'Amaury, Saint-Arnoult, Rochefort, etc. *Paris*, 1891, in-8, br. 20 fr.

Illustré de vues et de 22 planches hors texte.

4548 **MALLET** (Ernest), maire de Pontoise. Les Elections du bailliage secondaire de Pontoise en 1789. *Pontoise*, 1909, fort vol. in-8, br., papier vergé. 16 fr.

Les convocations et assignations aux membres des trois ordres, les procès-verbaux et cahiers des assemblées des corporations de Pontoise et paroisses du ressort, etc.



4549 **MAQUET** (Adrien) et Ad. **DE DION**. Nobiliaire et armorial de Montfort-l'Amaury. Notes sur les familles nobles ou bourgeoises qui ont possédé des fiefs ou occupé des charges dans ce comté et les châtellenies de Bretencourt, Epernon, Gambais, Houdan, Neauphle-le-Château et Saint-Léger-en-Yvelines qui en dépendaient. *Rambouillet*, 1881, in-8, br., de 516 pp. 40 fr.

4550 **MÉMOIRES** de la Société archéologique de Rambouillet. *Versailles*, 1906, in-8, br. 20 fr.

Tome XIX contenant : Supplément au Nobiliaire et armorial de Montfort l'Amaury, par Graves. — Rambouillet, la ville, le château, ses hôtes par F. Lorin.

4551 **MÉMOIRES** de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France. *Pa-*

Juin 1933

X

BROSSOLETTE (H.). — **Paris et sa région à travers l'histoire.** (28,5/19). 240 p. (1225 gr.). Br. : 22 fr. ; rel. : 30 fr. (AB. 2103).

BUCHANAN (Mériel). — **La Dissolution d'un empire.** Br. : 20 fr. (BF. 1396).

CORTEANO (André). — **L'Évolution de l'Etat.** Br. : 20 fr. (BF. 1281).

DOUBNOV (Simon). — **Histoire moderne du Peuple Juif** T. I et II. Collection Historique (14/23). 800 et 896 p (1950 gr.). Br. : 200 fr. les 2 vol. (BF. 2163).

~~ Une somme de documents pour servir à l'étude d'un des plus importants problèmes du monde moderne.

Dans la série où ont paru *La Genèse du XIXe siècle*, par Houton Stewart Chamberlain et *Les Démocraties modernes* par Lord Bryce, paraît aujourd'hui un ouvrage non moins important pour l'étude du XIXe et du XXe siècles, *L'Histoire moderne du peuple Juif* du Professeur Doubnov.

CROUZET (Maurice) et HUISMAN (Georges). — **Aide-mémoire d'histoire moderne** Cl. de prem bacc. 1re partie. (11/15,5). 192 p (150 gr.). Cart. 9 fr. 50. (AU. 2287).

GOSSE (Philippe). — **Histoire de la Piraterie**. Collection Historique. 4 croquis (14/23). 388 p. (505 gr.). Br. : 25 fr. (BF. 2164).

~~ La première histoire complète de la piraterie écrite pour le public cultivé, par un historien anglais qui a consacré sa vie à rechercher et à collectionner tous les documents relatifs aux pirates de tous les temps et de tous les pays.

GRASSE (Marquis de). — **Histoire de la Maison de Grasse.** (29/23). 280+320 p. (5000 gr.). Br. les 2 vol. : 200 fr. (UJ. 1970).

HARDY (Georges). — **Géographie et Colonisation** Coll. Géographie humaine. (14/23). 207 p. 40 pl. hors texte. Br. : 30 fr. (AW. 1525).

JASSEMIN (H.). — **La Chambre des Comptes de Paris au 15e siècle.** (16,5/25). LXVII-351 p. (700 gr.). Br. : 50 fr. (AZ. 2258).

L'HOMMEDÉ (Edmond). — **Un département français sous la monarchie de juillet.** In-8. IV-368 p. Br. : 50 fr (LN. 1966).

LIDDELL HART (Capitaine B.-H.). — **Les Guerres décisives de l'Histoire.** Br. : 20 fr. (BF. 1536).

N... — **L'Histoire illustrée de la Troisième République** T. II. Souscription. Les 2 vol Br. en souscr. : 235 fr. ; cart. : 305 fr. ; rel. : 335 fr. (BV. 1820-1821).

... — **Carte géologique détaillée de la France au 1/50 000ᵉ**. Feuille XXXVI-34 Lanslebourg. Sur papier : 60 fr. ; collée sur toile et pliée : 70 fr. (B. 12).

N... — **Carte géologique détaillée de la France au 1/80 000ᵉ**. Feuille 113. Gray. Br. en feuille : 60 fr. ; collée sur toile et pliée : 80 fr. (B. 12).

N... — **Carte géologique détaillée de la France**. Feuille 31. Rouen au 1/80 000ᵉ. Br. en feuille : 60 fr. ; collée sur toile et pliée : 80 fr. (B. 12).

N... — **Résultats statistiques du recensement général de la population du 7 mars 1926**. I, 5ᵉ partie : Etrangers et Naturalisés. (21,5/26,5). 402 p. Br. : 100 fr. (S. 170).

N... — **XLᵉ Bibliographie Géographique**. (16/25). 576 p. (1087 gr.). Br. : 70 fr. (Z. 6097).

POETE (MARCEL). — **Une Vie de cité. Paris, de sa naissance à nos jours**. T. III. 16ᵉ-17ᵉ siècles Gr. in-8. IX-579 p. Br. : 60 fr. (AZ. 193).

SMOGORZEWSKI (CASIMIR). — **La Poméranie polonaise**. 400 p., 36 cartes et 33 ill. hors texte. Br. : 40 fr. (EES. 104).

SPILMANN (LIEUTᵗ), BEAUREPERE (LIEUTENANT). — **Districts et Tribus du Dra**. Coll. Villes et Tribus du Maroc. T. II. In-8. 265 p. Br. : 75 fr (Y. 86).

*

X

1934

WEULERSSE (Jacques). — **L'Afrique noire**. Coll. Géographie pour tous. (22,5/14). 488 p. Br. : 25 fr. (AG. 2880-2881).

X. HISTOIRE

I. Histoire générale et Histoire politique contemporaine

BACHELIER (A.). — **Essai sur l'Oratoire à Nantes au 17e et au 18e siècle**. In-8. 150 p. Br. : 16 fr. (YHM. 3084).

BACHELIER (A.). — **Le Jansénisme à Nantes**. In-8. 349 p. Br. : 30 fr. (YHM. 3084).

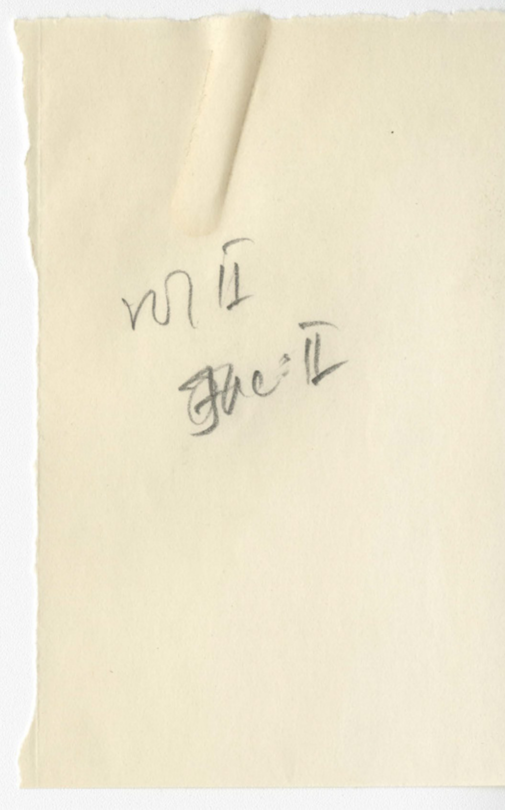
BAINVILLE (Jacques). — **Histoire de France** (2 vol.). (23/30). 668 p. 1 300 grav. (3 450 gr.). Br. : 200 fr. ; rel. : 300 et 360 fr. (M. 3184-3185).

BARBU (N.-J.). — **Les Procédés de la peinture des caractères et la vérité historique dans les biographies de Plutarque**. In-8. v-242 p. Br. : 40 fr. (YHM. 3084).

BARBU (N.-J.). — **Les Sources et l'originalité d'Appien dans le Deuxième livre des « Guerres civiles »**. In-8. IV-102 p. Br. : 20 fr. (YHM. 3084).

COCHET-COCHET (Ch.). — **Notes historiques sur la Brie ancienne**. (19/12). 534 p. (400 gr.). Br. : 22 fr. (AZ. 3228).

DENDIAS (M.). — **La Question cypriote aux points de vue historique et de droit international**. (25/16,5). 241 p. (600 gr.). Br. : 40 fr. (DJ. 3052).



Cour. de Paris

Rappel à succession
et représentation

24 mars 1341 Furgeot, n°. 3378

(voir)

p. 375

12 oct. 28

Cour. de Paris, II, p. 422

interprétation de l'art. 300 - Incompatibilité des qualités d'héritier et de légataire

Arrêt du Parl^t. du 14 mars 1730 avec un Mémoire de Cochin -

Code Louis XV, III, p. 189 - 210

Jugem 29 avril 1931

Cout. de Paris

Don des quatre quints

Octobre 1670. Mém. de N. Foucault, p. 14-15

sa mère teste ; elle fait quelques legs à des filles religieuses

puis partage sa succ. en 6 parts

dont 3 pr son fils aîné et une pr chacun de ses

3 autres enfants.

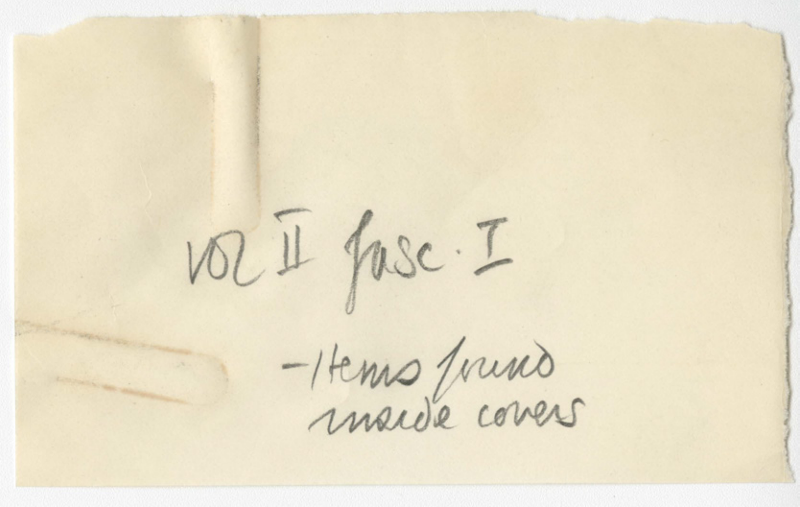
Ou elle fait son fils légataire universel

si ses autres enfants préfèrent réclamer les

4 quints des propres

p 424

4 juill. 1929


Vol II fasc. I
- Items found
inside covers

Coutume de Paris

15 décembre 1270. — Anne Terroine, Un cartulaire privé du XIIIe siècle ...

Bib. Ec. Chartes, t. 107 (1947-48), p. 27-29

Richard Jouef, bourgeois de Paris et sa femme Felice promettent à leur fille Jeanne et à son fiancé Geoffroy de St Laurent :

80 l. en pécune nombrée

et XX l. de rentes assises "dedenz les murs de Paris" ou à assenir

Yugon 24. VII. 50

H. Monin. -- Histoire de la cité et de la basilique de St Denis
1938

Bibl. Inst.

Melle Lebel, Les biens de l'abbaye de St Denis dans la province ecclésiastique de Sens du XIIe au XIVe s.

avec des P. Just. et un Catalogue d'actes de plus de 2000 pièces, la plupart inédites

limitation territoriale regrettable

un peu statique, pas assez historique

manque de comparaison avec les méthodes des autres abbayes.

(Halphen)

8 mai 1936

Cout. de Paris

main-en-Laye. *Versailles*, 1932, gr. in-8, br., de 38 pp., pl. 10 fr.

Intéressante étude tirée à petit nombre.

3210 **PAHIN** (Lucien). Cartulaire des Cordeliers de Pontoise (1252-1583) suivi d'un catalogue sigillographique par A. Thiébault-Sisson. *Pontoise*, 1924, in-4, br., 145 pp. 20 fr.

3211 **PANNIER** (L.). Méry sur-Oise et ses seigneurs au Moyen-âge. 1875. Extrait fact. de 62 pp. 7 fr 50

3212 **PINARD** (M.). Monographie de l'église Saint-Spire de Corbeil. *Corbeil*, 1857, in-8 de 63 pp., rel. demi-chag. vert. 8 fr.

3213 **MAISONROUGE** (Ile-de-France). L. a. s. de Mme de Maisonrouge. XVIIIe s. — Quitt. sig. Ch. Le Jay, marquis de Maisonrouge, 1665. — 2 l. a. s. de Et.-P. Masson de Maisonrouge, 1773. — Fort dossier concernant la sucession de Jean-Fr. Masson de Maisonrouge, l'un des plus riches fermiers-généraux de son temps, vers 1850. Supplique au Roi, requêtes, consultations et mémoires, état de sa fortune, hôtels et maisons, etc. Ens. 15 pièces. 45 fr.

3214 **MAJAINVILLE** (Le Besgue de). et autres Le Besgue [Mantais]. Obligation de 11.200 livres a Me Luc Briand, par Charles Le Besgue de Majainville. 1675. — Acte de vente d'une maison à Versailles appelée Hôtel des Bâtiments du Roi (désignation détaillée de l'immeuble au coin des rues de la Chancellerie et de Satorz. 1705. — Procuration à Charles Le Besgue de Mesmont son frère. 1704. — Autre d'Anne Le Besgue. 1704. — Quitt., etc. Ens. 6 pièces. 25 fr.

3215 **DOSSIERS DE FAMILLE** nobles comprenant quelques pièces anciennes.

Maupertuis, 3 pièces, 4 fr.
Montainville, 1 p. 2 fr.
Nau, 1 p. 5 fr.
Nointel, 2 p. 4 fr.
Orgemont, 2 p. 4 fr.

NORMANDIE

3216 **SIMON** (Abbé G.-A.). Généalogie de la famille Le Lubois, sieurs du Rocher, Clinchamp, Marsilly, etc., en Normandie, sieurs de Tréhervé, Doulon, Chambalan, etc., en Bretagne, comtes du Verdier en Bourbonnais, accompagnée de notes sur les familles alliées et de l'indication de leurs blasons. *Lisieux*, 1922, in-4, br., 88 pp. 15 fr.

3217 **SIMON** (L'abbé G.-A.). Généalogie de la famille Le Lubois, sieurs du Rocher... et, en Normandie ; sieurs de Threhervé..., etc., en Bretagne, accompagnée de notes sur les familles alliées et l'indication de leurs blasons. *Lisieux*, 1924. Portraits (hors-texte), blasons. 15 fr.

ci se réduit à une vérité de conviction, et que l'étude de la Présence (de l'adhésion, de l'affirmation, de la « catégorie du plein ou du oui ») pourrait utilement ramener toute une partie de la métaphysique dans l'anthropologie.

DROIT

M. Victor MOLODOVSKY, docteur en Droit. — *Le domicile des étrangers en France au point de vue du droit fiscal.* Étude de droit comparé interne et de droit comparé international. Livre Ier. *Domicile des personnes physiques.* Chauny et Quinsac, éditeurs, 1934. Un vol. in-8 de 374 pages.

Dans la monographie qu'il vient de consacrer à la question du domicile des étrangers au point de vue du droit fiscal, M. Victor Molodovsky s'est proposé d'analyser les conséquences que comporte, sous ce rapport, l'établissement ou le séjour des étrangers dans un pays, et particulièrement en France ; cette étude, limitée au domicile des personnes physiques, sera suivie d'une deuxième partie où le même problème sera examiné en ce qui concerne les personnes morales.

Le domicile constituant l'un des éléments dont la considération peut permettre de résoudre le problème des doubles impositions en droit fiscal international, l'auteur précise, au début de son étude, dans quelles conditions historiquement s'est posé ce problème.

Puis, il consacre des développements importants à l'analyse du fondement scientifique de l'impôt et du rôle du domicile, pour terminer par d'intéressantes considérations sur la fonction du domicile au regard des systèmes d'impôts ; il aboutit à cette conclusion, qui ne peut être sérieusement contestée, que l'importance du domicile, au point de vue du droit fiscal international, est moins caractérisée par son contenu politique et économique que par son rôle technique dans la distribution et le recouvrement de l'impôt.

L'importance du domicile étant ainsi précisée, on doit se demander quels principes présideront à sa détermination ; et l'auteur se trouve ainsi appelé à confronter les notions de domicile privé et de domicile fiscal telles que les définissent, après les législations étrangères, les conventions internationales, et à procéder à un examen très minutieux de la question du point de vue du droit privé français ; considérant successivement le domicile selon les règles du droit civil, puis la projection de ces règles dans le conflit des lois de droit privé, il est amené à analyser les caractéristiques, selon le droit fiscal français, de la notion de domicile. Au cours de développements qui témoignent d'une connaissance approfondie de notre législation et du souci de ne laisser dans l'ombre aucune des difficultés qui résultent de la diversité des sources, de l'imprécision de la terminologie, et de cette circonstance, bien connue des initiés, que les mêmes notions prennent une physionomie souvent très différente selon les impôts où elles interviennent, M. Molodovsky précise, en ce qui concerne l'impôt général, les impôts cédulaires et les droits de succession, la conception française du domicile ; toute cette partie de l'étude, qui offre pour la première fois un exposé synthétique des principes de droit positif

et des solutions jurisprudentielles, présente, même pour la pratique, le plus sérieux intérêt.

M. Molodovsky termine son étude par une appréciation des solutions positives du droit français et des solutions proposées dans les récentes réunions internationales. Il estime, en particulier, qu'il y a lieu d'unifier les notions de domicile privé et de domicile fiscal, et que la résidence ordinaire doit jouer un certain rôle en matière de distribution d'impôts, en raison de la diversité des législations fiscales. Puis, considérant la législation positive française, l'auteur croit devoir suggérer que les résidents en France, taxés dans les conditions prévues par l'article 80 du décret de codification, devraient être admis à établir qu'ils ont déjà supporté l'impôt global dans un autre pays, la constatation devant entraîner l'exemption de l'impôt général sous quelque forme que ce soit ; cette disposition, par contre, devrait s'appliquer aux étrangers domiciliés en France, mais seulement comme un des éléments indiciaires de leur capacité contributive ; enfin, le statut fiscal des étrangers ayant en France le lieu de leur séjour principal devrait être revisé en vue d'éviter toute double imposition.

GÉOGRAPHIE

M. Omer TULIPPE. — *L'Habitat rural en Seine-et-Oise. Essai de géographie du peuplement.* Thèse pour le doctorat de l'Université soutenue devant la Faculté des Lettres. Paris, 1934[1].

Dans cet ouvrage, l'auteur se propose d'aborder quelques-uns des problèmes se rapportant à l'habitat rural de la partie occidentale de la région parisienne, à savoir : 1° la représentation cartographique des *formes du peuplement*, cette expression désignant le *nombre* et *l'importance numérique* des lieux habités ; 2° l'étude analytique de l'évolution de quelques lieux habités ; 3° l'étude synthétique conduisant aux lois qui paraissent orienter l'évolution des formes du peuplement rural. L'auteur s'attache donc surtout au problème, fondamental selon lui, des formes du peuplement rural ; mais, à tout moment, il associe à cette étude celle du *finage des lieux habités*. Accessoirement, — et dans la mesure où la documentation recueillie en vue de la résolution du problème capital le lui permet, — il étudie aussi l'arrangement des maisons dans les agglomérations ou *plan des agglomérations*, ainsi que l'évolution de ce plan ; enfin, il examine d'aussi près que possible la question de la *forme en plan des maisons* et celle de l'évolution de cette forme.

Un travail semblable ne peut se concevoir sans une étude préalable approfondie du milieu physique et humain. Celle-ci est résumée dans la première partie de l'ouvrage : on y décrit les aspects naturels qui ont pu influencer les faits d'habitat : formes du relief, sols superficiels,

1. Omer Tulippe. — *L'Habitat rural en Seine-et-Oise. Essai de géographie du peuplement.* Paris, Librairie du Recueil Sirey, et Liége, Librairie J. Wyckmans, 1934. In-8°, 373 pages, 36 cartes et plans, 27 photos. Broché : 70 francs.

principales caractéristiques climatiques, conditions hydrologiques, couverture forestière, économie agricole. L'étude et la cartographie des statistiques fournies par le dénombrement de la population (voir les planches 2 à 7) conduit l'auteur aux constatations générales suivantes : quant aux formes du peuplement rural, il y a, en Seine-et-Oise, *deux catégories de terroirs* : *a*) les régions que, pour des raisons qu'il étudie dans son ouvrage, il dénomme *d'ancienne occupation*, caractérisées surtout par des agglomérations assez peu nombreuses, mais d'importance numérique élevée, avec, çà et là, une ferme isolée (par ex., le Vexin français et la Beauce); *b*) les régions *d'occupation médiévale*, caractérisées par l'existence, d'une part, d'agglomérations très nombreuses et d'importance numérique généralement faible, et, d'autre part, de beaucoup de maisons isolées (par ex., le Hurepoix).

C'est ce grand contraste dans la physionomie de l'habitat que l'auteur se propose d'expliquer. Pour atteindre ce but, il applique la seule méthode efficace selon lui, à savoir : suivre les lieux habités dans leur évolution, expliquer (et cartographier) celle-ci, de façon à aboutir à une compréhension de l'état présent.

Sans doute, faudrait-il commencer cette évolution à l'origine même des lieux habités. L'auteur, qui exprime ce desideratum, reconnaît que le problème des formes originelles du peuplement rural, outre qu'il ressort de disciplines diverses, appartient, dans la plupart des cas, aux questions pour lesquelles on ne peut, dans l'état actuel de nos connaissances, fournir une solution satisfaisante. Néanmoins, le problème de l'extension des aires colonisées aux étapes importantes du peuplement, de même que celui de l'aspect géographique de ces milieux lors de la première occupation, ont été abordés dans l'ouvrage (voir Préface, p. 9 et 10, 3e partie, p. 287 et 288, et p. 292 et suiv.).

Devant cette impossibilité de résoudre actuellement le problème des formes originelles du peuplement, l'auteur propose de limiter les études morphologiques de l'habitat rural à l'examen de l'évolution de cet habitat au cours des périodes pour lesquelles il existe des textes détaillés décrivant les lieux habités : son investigation se concentre donc sur la période qui s'étend de la fin du moyen âge à aujourd'hui. Pour procéder à l'analyse des faits d'évolution, l'auteur a choisi un certain nombre de communes ou paroisses parmi les plus typiques des deux grandes catégories de terroirs. Il fait une étude extrêmement détaillée de l'évolution de tous les lieux habités de ces communes. Pour compléter ce minutieux travail d'analyse, il fournit le résultat de coups de sonde jetés dans la documentation d'un certain nombre d'autres lieux habités. C'est cette étude qui est présentée dans la deuxième partie de l'ouvrage.

Les matériaux susceptibles d'éclairer toute cette évolution proviennent surtout des archives. En Seine-et-Oise, les documents vraiment intéressants relatifs à la géographie du peuplement ne sont nombreux que pour les périodes postérieures à la guerre de Cent ans. Sans doute a-t-il pu en exister pour des époques un peu antérieures ; on en retrouve d'ailleurs, çà et là, quelques-uns ; mais les ravages de la guerre les ont en grande partie anéantis. Pour le quinzième siècle, il s'en trouve déjà de très nombreux : aveux et dénombrements, terriers, baux et déclarations à cens, actes de vente, d'échanges, de donations, inven-

taires d'acquisitions, adjudications par décret, procès et sentences du Châtelet, mémoires et titres de confirmation relatifs à des donations religieuses. Pour les seizième et dix-septième siècles, cette liste se complète des documents suivants : arpentages, baux à ferme, inventaires des consistances, actes de saisie-brandon, de renonciation. Avec le dix-huitième siècle apparaissent, pour les communes étudiées, les plans parcellaires, les atlas-terriers, les atlas de plans géométriques et de cartes topographiques ; citons aussi les rôles des tailles, quelques cueilloirs et cueillerets et les sommiers des ventes des biens nationaux. Pour les dix-neuvième et vingtième siècles, c'est au cadastre et aux statistiques agricoles et de population que l'on s'est surtout adressé.

Grâce aux matériaux d'analyse ainsi récoltés, l'auteur procède ensuite à l'étude synthétique de l'évolution des formes du peuplement rural en Seine-et-Oise : c'est l'objet de la troisième partie. Voici les événements principaux qui, au cours de la période du quinzième au dix-neuvième siècle, ont marqué l'évolution des lieux habités.

A la veille de la guerre de Cent ans, le contraste signalé ci-dessus entre régions d'ancienne occupation et terroirs d'occupation médiévale existe déjà dans ses traits fondamentaux : là, de grosses agglomérations peu nombreuses ; ici, un grand nombre de petites agglomérations. En outre, le nombre des lieux habités n'est pas très différent de ce qu'il est aujourd'hui, mais il variera cependant dans d'importantes proportions dans l'entre-temps. Enfin, — et ceci est capital, — les maisons isolées, qui seront plus tard si nombreuses en Seine-et-Oise, sont extrêmement rares à cette époque.

Après les dévastations et la dépopulation qui se sont produites durant la guerre de Cent ans, une réelle réoccupation de la région s'opéra en deux phases successives très différentes l'une de l'autre. Au cours de la première, cette réoccupation se fit suivant les anciennes normes : nombre approximativement le même des lieux habités, mais, cela se conçoit, importance numérique généralement plus faible, surtout dans les débuts. A cette première phase fait suite une seconde, qui occupe la première moitié du seizième siècle et à la fin de laquelle la physionomie de l'habitat se présente comme suit : 1° le nombre des lieux habités a augmenté jusqu'à devenir supérieur à ce qu'il était avant les hostilités ; 2° parmi les lieux habités nouveaux, il y a beaucoup de petites fermes isolées ; 3° l'importance numérique des agglomérations a augmenté.

Avec la grande crise paysanne du seizième siècle, débute une étape très importante qui se termina dans la première moitié du dix-huitième siècle et à la fin de laquelle on enregistre les modifications suivantes : 1° une diminution du nombre des lieux habités, atteignant surtout les nombreuses fermes isolées et les petits écarts apparus au cours de la seconde phase de réoccupation ; 2° une diminution de l'importance numérique de beaucoup d'agglomérations, certaines de celles-ci étant réduites à une maison isolée ; en lieu et place des petites fermes isolées et des minuscules écarts, sont donc apparues alors la plupart des grosses exploitations agricoles isolées qui constituent l'un des éléments les plus remarquables de la physionomie actuelle de l'habitat rural en Seine-et-Oise.

La « Révolution » agricole et la Révolution politique n'ont pas

opéré sur l'habitat des modifications fondamentales. En effet, vers 1830, le nombre des lieux habités est toujours le même, mais l'importance numérique des grosses agglomérations surtout a grandi, produisant dans la physionomie en plan de celles-ci un « resserrement » de l'ordre auparavant assez lâche.

Enfin, au cours des dernières cent années, s'opérèrent quelques modifications encore : au voisinage de l'agglomération parisienne, apparition de très nombreux lieux habités nouveaux et augmentation généralement considérable de l'importance numérique des agglomérations ; par contre, loin de Paris, disparition de quelques lieux habités et, surtout, forte diminution d'importance numérique des agglomérations.

Telles sont donc les étapes au cours desquelles se sont précisés les caractères fondamentaux de la physionomie actuelle de l'habitat rural en Seine-et-Oise. L'auteur ne se contente pas de les retracer, mais il fournit à leur sujet une justification aussi solide que possible, en étudiant les causes directes, — état de la propriété et régime du faire-valoir, — mais aussi les causes profondes les plus importantes.

Comme conclusion, après avoir fait une esquisse rapide du processus évolutif avec rappel succinct des causes dominantes, l'auteur dégage d'abord les deux principes suivants qui semblent bien avoir guidé toute l'évolution : « En Seine-et-Oise, région de culture uniquement : 1° la concentration des propriétés et des parcelles consécutives à un grand morcellement produit la diminution du nombre des lieux habités, ainsi que la diminution de l'importance numérique de ceux qu'atteint cette concentration ; 2° lorsque des lieux habités disparaissent, ceux qui sont dans les conditions physiques les moins favorables disparaissent d'abord, réalisant ainsi dans l'habitat une réelle réadaptation aux conditions du milieu géographique. » Enfin, résumant les causes profondes ayant joué dans cette évolution, l'auteur présente le classement suivant où ces causes sont signalées par ordre décroissant d'importance : 1° l'ancienneté de l'occupation ; 2° les fluctuations démographiques et les modifications d'ordre social ; 3° les grands événements économiques ; 4° les conditions physiques de milieu ; 5° enfin, la proximité d'une grosse agglomération urbaine en voie de continuel accroissement.

LITTÉRATURE DU MOYEN AGE

Mlle Margaret MANN. — *Érasme et les débuts de la Réforme française* (*1517-1536*). Thèse de doctorat d'Université. Champion, 1934.

Depuis le commencement de sa vie littéraire jusqu'à sa mort en 1536, Érasme a conservé d'étroites relations avec la France ou avec les Français. Son pouvoir sur les esprits a varié sans doute avec les années, mais son influence a été certainement prépondérante entre celles qui s'exerçaient de loin sur la pensée française. Ce serait une grande tâche que d'écrire l'histoire entière et d'estimer les résultats définitifs de cet échange entre Erasme et la France, à partir du jour où il arriva, nouvellement libéré du monastère hollandais, pour étudier la théologie aux pieds de ces sorbonistes qui deviendront par la suite ses

ennemis invétérés. En ce qui concerne son influence sur la pensée française, il faudrait tenir compte de deux manifestations différentes. D'un côté, il y aurait lieu de considérer l'influence purement littéraire ou érudite, — le rôle qu'elle a joué dans l'essor des « bonnes lettres », dans la fondation du Collège de France, dans la formation de tant de grands esprits. En même temps, l'influence de la pensée religieuse d'Érasme, bien que tant soit peu flottante et difficile à apprécier, garde un intérêt spécial pour ceux qui s'intéressent à l'histoire de la Réforme. C'est en ayant recours, non seulement aux lettres d'Erasme et à celles des premiers réformés, mais aux registres de la Faculté de théologie et aux publications condamnées au feu, qu'on arrive à se faire une idée des oscillations de cette influence et de la courbe qu'elle dessine dans l'histoire du premier quart du seizième siècle.

Voilà le sujet de ce livre, qui prend son point de départ en 1517, l'année qui fut témoin, en France, d'un grand élan d'enthousiasme pour le Nouveau Testament d'Erasme, et en Allemagne, de l'avènement de Luther. L'histoire des rapports d'Érasme avec les Français, à partir de ce jour, révèle sa suprématie incontestée en matière d'érudition, et l'affaissement lent mais continu de son influence en matière de foi. Dans ce volume, on essaye de retracer ce dernier point de vue.

Le plus important des savants de la préréforme française, Lefèvre d'Etaples, a subi de bonne heure l'influence d'Erasme. Leurs relations débutèrent vers 1514 par quelques courtoisies de savants au sujet de leurs éditions du Nouveau Testament, celle de Lefèvre ayant déjà paru (1512). Un désaccord d'interprétation à propos de l'Épître aux Hébreux amena une discussion qui prit par moments une allure assez âpre, mais les ouvrages suivants de Lefèvre (traités sur la Madeleine, traductions du Nouveau Testament) permettent de croire qu'il continuait à subir l'influence de son grand contemporain. Non seulement il discutait les légendes des saints avec une verve presque érasmienne, mais il paraît avoir pris à cœur les critiques que le savant de Bâle lui avait adressées à propos de certaines interprétations, et les avoir toutes corrigées dans le sens indiqué par Erasme. Leurs relations sont redevenues amicales, paraît-il, sans qu'il y eût jamais de rapprochement définitif.

Par contre, les disciples de Lefèvre et ceux qui étaient associés, en même temps que lui, aux tentatives de réforme commencées par l'évêque Guillaume Briçonnet dans son diocèse de Meaux, avaient déjà, en 1524, changé d'avis au sujet d'Érasme. Ils l'avaient d'abord comblé d'estime, à l'exception de Farel ; et ce fut après la visite de ce dernier à Bâle qu'on fit à Meaux volte-face. Farel fut un de ces personnages — ils étaient d'ailleurs assez peu nombreux — dont Erasme ne pouvait voir que les défauts. Ils étaient faits pour se mésinterpréter, et après avoir été chassé de Bâle, Farel crut savoir sur-le-champ d'où lui venait cette indignité. Il cria à la trahison avec sa violence accoutumée et le cercle de Meaux le crut sur parole. De là quelques lettres ironiques et méprisantes, qui mènent à croire que les « réformés de Meaux » cherchaient à desservir Erasme auprès de leur protectrice Marguerite de Navarre. Celle-ci, soit par négligence, soit vraiment par méfiance, paraît avoir tourné le dos aux ouvertures qu'Erasme lui fit à plusieurs reprises, et ce silence étonne d'autant plus qu'elle n'a jamais cessé de protéger Lefèvre d'Étaples.

Olivier Martin

Histoire de la Coutume de Paris (1922-1930) 3 v.

Nota bene:

i. la première colonne indique les pages où des notations sont écrites
ii. la deuxieme colonne indique des feuilles volantes insérées à la page indiquée, et numérotées de façon correspondante
iii. la troisième colonne, le nombre de telles feuilles

Volume I page	feuilles à la page	nombre d'articles
ix		
xiv		
16	x	2
17		
20		
27		
30-31		
33	36	1
37	37	1
39		
46-47		
51		
52	54	1
65	62	1
72	65	4
85		
89		
91	92	2
103	99	1
109		
110	110	1
113	113	1
127		
132-133		
135	135	1
137		
138-139		
140		
142	142	1
144-145		
146	146	2
152	151	2
158-159	152	2
161		
184		

Volume I page	feuilles à la page	nombre d'articles
189	223	1
190		
194		
242		
245		
249		
252		
261		
266	267	1
308		
312	312	3
322		
331	339	1
343		
359	359	1
360-361		
367		
369		
370		
372-373	372	1
374		
379		
414		
420-421	421	1
429		
431		
432		
449		
454		
458		
480		
485		
488		
500		

Autres feuilles portant éléments d'information bibliographiques trouvées dans le vol. I,.......7 articles

Volume II fasc. I page	feuilles à la page	nombre d'articles
14		
29		
39		
47		
52		
81		
94		
98		

Volume II fasc. I page	feuilles à la page	nombre d'articles
101		
104		
109		
112		
120-121		
128-130		
133		
136		
138		
154		
166-167		
178		
184		
217		
228-229		
255		
262		
289		

Autres feuilles trouvées dans t. II, fasc. I
...3 articles

Volume II fasc. II	feuilles à la page	nombre d'articles
	375	1
	422	1
	424	1
436		
454		
498		
504		
506		
509		
529		
546		
548		
552		
568		
584		
597		

Table alphabétique

617

p. X

Chartes de St Germain des Prés, t. II (1183-1216) n°: 227 à 438 que j'avais utilisé s/ bonnes feuilles de Poupardin

a paru en 1930 chez Champion dans la Soc. de l'hist. de Paris par les soins de Vidier et de Levillain

5-XII-30

p. 36

Vexin

Documents notariés relatifs à l'hist. économique du Beauvaisis et du Vexin français

par M. Le Blond . et Tremblon (?)

paru févr. 1928

indication de M. Durand

p. 37

Coutume de Paris
dans le Midi

20 mars 1344 Furgeot n° 5609, X1A 11, f° 29 v°

Dans un procès entre deux frères Guilhem et Bernard de Durban, l'un d'eux soutient que le château d'Olonzac "comme étant de la conquête" doit être régi par la cout. de Paris

Le Père en a disposé en faveur de l'aîné qu'il a institué son légataire universel.

12 mars 1923

J. d'Ableiges

p 92

Suzanne Honoré-Duvergé. — Un fragment de compte de Charles le Mauvais,
Bibl. de l'Ec. des Chartes, 1941, p. 292-297

p. 292 : les livres, lettres, registres de la Chambre des cp^{tes} institué à Evreux par les rois de Navarre pr leurs poss. de France et de Navarre furent, après la confiscation des biens de Charles le M. en 1378, apportés à la Ch. des cp^{tes} de Paris par J. d'Ableiges —

Renvoi à L. Delisle

Jugon 5 sept. 42

P92

Jacques d'Ableiges

Mention de sa révocation comme bailli de

St. Denis

dans la Quaestio 173 de Jean Lecoq

(édit. Melle Boulet)

9 sept. 38.

p. 62

Evêché de Meaux

23 Août 1379

L'évêque de Meaux auquel se joint le Proc. gén. demande la restitution d'un prisonnier qui a été pris dans son église par le bailli de Meaux, en violation de son immunité

Et il expose

"Quod dicti Episcopus, Decanus et capitulum nec non dicta Ecclesia Meldensis quae fuerat et erat cathedralis una cum villis, hominibus de corpore, familiaribus, servitoribus et possessionibus suis fuerant et erant notorie in nostra salva gardia speciali ac de vice comitatu et ressorto prepositurae parisiensis ad causam coronae franciae, non autem de comitatu Campaniae, cognitioque Juridictionis et justiciae dictae Meldensis Ecclesiae in casu superioritatis et ressorti ad Prepositum nostrum Parisiensem et non ad dictum Baillivum Meldensem insolidum pertinebat, dictusque Praepositus Parisiensis praedictis Decano et capitulo fuerat et erat gardiator per nostras litteras deputatus ..."

Reg. crim. 9 f° 181 v°.

fçais n. a. 8304 f° 2881 v°

p. 65, n. 2 /

Coutume de Paris

extension à tout le royaume

R. Crozet, Le protestantisme et la Ligue à Vitry le François et en Perthois, Revue hist., sept.-oct. 1927, t. 156, p. 23

Réunion des trois ordres à Vitry le 12 août 1588 pr les Etats-Généraux

parmi les voeux du Tiers "unification des coutumes par l'adoption de celle de Paris révisée par les Etats"

d'après sans doute H. Jadart, Les remontrances des habitants de Rethel et du bailliage de Vitry-le-François, Paris, 1905

7 décembre 1927

Coutume de Paris   Extension   P65

G. Hubrecht. – La région sedanaise à la veille de la Révolution. Les cahiers
dans Annales historiques de la Révolution fçaise, 1936, p. 19
" La coutume de Sedan continuait à s'appliquer dans les villages dépendant de l'ancienne principauté. La coutume de Paris régissait le Mouzonnais[3]; celle de Reims s'appliquait dans les paroisses ressortissant à ce bailliage ..."

Note 3. " Cette coutume avait pris la place d'anciens usages locaux en vertu d'arrêts du Parlt. de Metz de 1681 et 1733 (cf. Delahaut et l'Écuy, Annales d'Yvois-Carignan et de Mouzon, Paris, 1922, p. 293 et 294)

ibidem, p. 20 " Saint-Menges, sur les frontières de l'Empire revendiquait la coutume de Paris..

renvoi à Jacquemin, La justice dans la principauté de Sedan, Revue d'Ardenne et d'Argonne, 1909, p. 48

Jugon 10 septembre 1943

P 65

Coutume de Paris   rentes constituées

4 février 1780. _ Recueil Simon à s.d.
Déclaration du roi

Les rentes sur les aides et gabelles attribuées en paiement aux officiers des Ports, quais et halles supprimés par l'édit de février 1776 sont réputées acquêts et sont régies par la cout. de Paris comme ttes les autres rentes s/ le roi payables à l'H. de V.

Les rentes constituées par les communautés d'officiers supprimées sont soumises aux coutumes du domicile du propriétaire

Mais à la 1re transmission par reconstitution qui en sera faite, le roi veut qu'elles soient régies par la cout. de Paris

Ttes ces rentes sont transmissibles par voie de reconstitution, selon la déclar. du 2 juillet 1765, sauf celles qui sont grevées de douaires ou de substitutions

13 sept. 1940

p. 65

Coutume de Paris

Louis XIII concéda aux entrepreneurs Guillaume Boutheroue et Jacques Guyon la propriété allodiale du canal de Briare et de ses dépendances

et leur donna une justice propre régie par la cout. de la prévôté et vicomté de Paris

Poisseau, Briare - le canal et ses seigneurs, 1923, p. 118.

probablement d'après Lebe-Gigun, Cosnier et les origines du canal de Briare, qu'il cite à diverses reprises, sans en indiquer la date -

V. pr le canal des Deux Mers - et autres si cette concession selon la cout. de Paris n'est pas habituelle

3 août 1923

p. 54

Guerre de Cent ans

baisse des revenus dès la fin du XIVe s.

Comptes du châtelain de Clamecy en 1375, publiés par Mirot, p. 17

les cens de Clamecy s'élèvent à 111 sous par an

le châtelain demande qu'on lui rabatte 37 sous III den. soit juste le tiers

« pour cause de plusieurs héritages qui sont demeurés en ruine et sont mis au domaine de Madame (la Ctesse de Nevers)

9.XII.30

FONDATION "POUR LA SCIENCE"

CENTRE INTERNATIONAL DE SYNTHÈSE

....

SECTION DE SYNTHÈSE HISTORIQUE

HÔTEL DE NEVERS
12, RUE COLBERT (2e)
(58 bis, RUE DE RICHELIEU)
Tél. : LOUVRE 0.53

PARIS, LE 8 juillet 1929.

R. 11
accepté
écrit le 27 oct. pr me dégager
//

Monsieur Olivier Martin,
24, Rue de Varenne,
P a r i s.

Cher Monsieur,

Avant votre départ en vacances - sans doute prochain - je tiens à vous remercier, au nom du Centre et de M. BERR - et en mon nom aussi - d'avoir bien voulu nous lais-

p. X

Chartes de St Germain des Prés.

Léon Levillain et R. Poupardin. —

Rec. des chartes de l'abbaye de St Germain des Prés, des origines au début du XIIIe s.

t. II (1183 à 1216). 1930

Soc. de l'Hist. de Paris. Doc., t. XV in 8° de 256 p.

16 mai 1932